



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 mai 2022  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquantième session

13 juin-8 juillet 2022

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## **Réunion-débat annuelle de haut niveau sur la prise en compte systématique des droits de l'homme : l'examen du rôle de la participation universelle dans la prise en compte systématique des droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies à l'occasion du dixième anniversaire de la création du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme**

### **Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 42 de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, renferme un résumé des discussions de la réunion-débat annuelle sur la promotion de la prise en compte systématique des droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies, qui s'est tenue le 28 février 2022. La réunion-débat portait sur le rôle de la participation universelle dans la prise en compte systématique des droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies, et l'accent a été mis sur la représentation et la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Elle a été l'occasion pour les États et autres parties prenantes d'examiner les travaux menés et les résultats obtenus, depuis sa création, par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. On trouvera dans le présent rapport un résumé des discussions de la réunion-débat, qui s'est tenue le 28 février 2022, à la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme.



## I. Introduction

1. Le 28 février 2022, à sa quarante-neuvième session, le Conseil des droits de l'homme a tenu la réunion-débat annuelle de haut niveau sur la prise en compte systématique des droits de l'homme en application de sa résolution 16/21. Conformément à la décision prise oralement par le Conseil à sa session d'organisation le 6 décembre 2021, le thème de la réunion-débat était le suivant : « L'examen du rôle de la participation universelle dans la prise en compte systématique des droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies à l'occasion du dixième anniversaire de la création du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme ». Dans la même décision, le Conseil a déclaré que la réunion-débat de haut niveau sur la prise en compte systématique des droits de l'homme remplacerait le débat de haut niveau qu'il avait prévu, dans sa décision 46/115, d'organiser à l'occasion du dixième anniversaire de la création du Fonds d'affectation spéciale. Le présent rapport a été élaboré en application du paragraphe 3 de la décision 46/115, dans laquelle le Conseil a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport de synthèse sur la réunion-débat et de le lui soumettre pour examen à sa cinquantième session.

2. La réunion-débat était présidée par le Président du Conseil des droits de l'homme. Des déclarations liminaires ont été faites par le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale (message vidéo), la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (message vidéo) et la Secrétaire générale de la Francophonie, après quoi une vidéo sur le Fonds d'affectation spéciale a été diffusée pour célébrer le dixième anniversaire de sa création et mettre en avant ses activités.

3. Les intervenants étaient la Secrétaire générale de la CNUCED, Rebeca Grynspan, le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, Martin Chungong (message vidéo), la Haute-Représentante par intérim pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Heidi Schroderus-Fox (message vidéo), et la Directrice exécutive de la Pacific Islands Association of Non-governmental Organizations, Emeline Siale Ilolahia (message vidéo).

4. La réunion-débat a été l'occasion pour de hauts représentants d'organismes et de fonds des Nations Unies, de hauts représentants d'États et d'autres parties prenantes d'évoquer l'importance, dans le cadre des mécanismes multilatéraux, des principes de la participation universelle et du multilinguisme, et la nécessité de promouvoir activement ces principes pour que tous les États puissent contribuer véritablement à la recherche de solutions aux problèmes internationaux. La discussion a été axée plus particulièrement sur la sous-représentation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que sur les moyens de renforcer leur participation et leur contribution.

5. La réunion-débat, qui a été retransmise en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies et archivée sous la forme d'un Webcast, était accessible aux personnes handicapées grâce à l'interprétation en signes internationaux et au sous-titrage en temps réel<sup>1</sup>.

## II. Déclarations liminaires

6. Dans sa déclaration, diffusée par message vidéo en ouverture des débats, le Président de l'Assemblée générale a rappelé les cinq axes de travail de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, qu'il avait annoncés à son entrée en fonction, à savoir : assurer la reprise au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), reconstruire durablement, répondre aux besoins de la planète, respecter les droits de toutes les personnes

<sup>1</sup> L'enregistrement vidéo de la réunion-débat est disponible à l'adresse suivante :

<https://media.un.org/en/asset/k1r/k1rtu3txec>.

La note conceptuelle de la réunion-débat est disponible à l'adresse suivante :

<https://hrcmeetings.ohchr.org/HRCSessions/RegularSessions/49session/Pages/Panel-discussions.aspx>.

et revitaliser l'Organisation des Nations Unies. Il a exprimé l'espoir que des progrès continueraient d'être faits dans ces domaines jusqu'à la fin de la soixante-seizième session.

7. Au sujet de la reprise post-COVID-19 et de la reconstruction durable, le Président de l'Assemblée générale a fait écho aux opinions exprimées à l'occasion du débat thématique de haut niveau sur la mobilisation en faveur de la vaccination universelle, qui avait eu lieu peu de temps auparavant à New York, soulignant notamment qu'il importait d'envisager la reprise selon une approche fondée sur les droits de l'homme et de faire du Programme de développement durable à l'horizon 2030 un plan de marche vers le redressement socioéconomique. Quant à la nécessité de répondre aux besoins de la planète, il s'est félicité des progrès récemment accomplis par le Conseil des droits de l'homme à cet égard, mentionnant l'adoption de résolutions sur les droits de l'homme et les changements climatiques et sur la reconnaissance du droit à un environnement propre, sain et durable. Il a pris note de la tenue récente de plusieurs réunions intergouvernementales et fait savoir que la manifestation de haut niveau prévue en juillet 2022 serait axée sur la mise en évidence des synergies qui existaient entre des domaines tels que les changements climatiques, la biodiversité, la désertification, l'énergie, les systèmes alimentaires et l'océan.

8. Le Président de l'Assemblée générale a insisté sur sa détermination à renforcer les moyens d'action des femmes et des filles, notamment en veillant à ce que les priorités et les grandes initiatives de l'Assemblée générale soient mises en œuvre compte tenu des questions de genre. Il a souligné qu'il importait de confier des responsabilités aux jeunes et a appelé l'attention sur les efforts faits pour que leurs voix soient entendues à l'occasion des réunions de l'Assemblée générale et manifestations parallèles à venir, mentionnant à titre d'exemple son programme de bourses en faveur de la promotion de l'autonomisation des jeunes (« Harnessing Opportunities for Promoting Empowerment of Youth Fellowship »). Il a également souligné qu'il fallait continuer de combattre le racisme et les autres formes de discrimination, et a relevé l'engagement pris par les États en ce sens à la réunion de commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, en septembre 2021. En outre, il a mis l'accent sur la nécessité de donner des moyens d'action aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires, qui étaient mieux placées que quiconque pour cerner les enjeux locaux et lutter contre les manifestations de racisme au niveau local.

9. Le Président de l'Assemblée générale a rappelé que, selon la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, tous les droits de l'homme étaient universels et indivisibles, et se renforçaient mutuellement.

10. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a rappelé l'action menée par les Maldives et Maurice pour attirer l'attention sur les besoins particuliers des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, à la suite de quoi le Conseil des droits de l'homme avait adopté sa résolution 19/26, par laquelle le Fonds d'affectation spéciale avait été créé. Elle a énuméré un certain nombre de résultats obtenus par le Fonds d'affectation spéciale au cours de ses dix années d'existence et fait observer que son dixième anniversaire était une excellente occasion de réfléchir aux moyens de faire avancer ses travaux à l'avenir.

11. La Haute-Commissaire a déclaré que le Fonds d'affectation spéciale avait permis à plus de 170 représentants gouvernementaux de pays parmi les moins avancés et de petits États insulaires en développement de participer, pour la première fois dans 95 % des cas, à des sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme. Sur 72 États admissibles au bénéfice des programmes du Fonds d'affectation spéciale, 71 avaient reçu de l'aide, et, jusque-là, 60 % des bénéficiaires avaient été des femmes. La Haute-Commissaire a fait remarquer que le Fonds avait grandement contribué à l'établissement de partenariats et que les bénéficiaires avaient enrichi les débats du Conseil.

12. La Haute-Commissaire a donné l'exemple du Samoa. Le soutien apporté par le Fonds d'affectation spéciale au Samoa pour lui permettre de contribuer aux travaux du Conseil des droits de l'homme avait facilité la participation de cinq représentantes à des sessions ordinaires du Conseil au cours des dix années écoulées, ainsi que la création de la Mission permanente du Samoa auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

13. La Haute-Commissaire a aussi souligné son engagement en faveur du multilinguisme, qui était un moyen important de renforcer l'inclusion au sein des institutions mondiales. À cet égard, elle s'est félicitée de l'action menée par l'Organisation internationale de la Francophonie au cours des vingt années écoulées pour renforcer le multilinguisme. Elle a pris note des travaux qui étaient menés pour resserrer la coopération internationale, notamment des initiatives destinées à accroître la visibilité et l'influence du mécanisme de l'Examen périodique universel. Elle a conclu en soulignant que le Fonds d'affectation spéciale avait aidé 19 représentants à participer aux sessions tenues par le Conseil en 2021, et qu'il s'agissait d'un record, établi malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées dans ce contexte. Elle a exprimé sa gratitude aux donateurs qui avaient soutenu les activités du Fonds.

14. Dans sa déclaration, diffusée par message vidéo, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a félicité les États de leur reconnaissance historique du droit à un environnement propre, sain et durable, et a déclaré que de telles initiatives de collaboration multilatérale étaient essentielles pour promouvoir la justice climatique et la protection de l'environnement. Il a souligné que les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement étaient démesurément touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes et par l'élévation du niveau de la mer. Il a décrit les travaux récemment entrepris par l'Organisation mondiale de la Santé en matière de résilience climatique et dans le domaine de la santé environnementale et du développement, comme l'Initiative spéciale sur le changement climatique et la santé dans les petits États insulaires en développement. Il a insisté sur la détermination de l'Organisation mondiale de la Santé à aider les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à garantir à tous un environnement sûr, sain et propre.

15. La Secrétaire générale de la Francophonie s'est félicitée de la poursuite de la coopération entre l'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie, déclarant que les deux organisations partageaient la même détermination à promouvoir des valeurs communes, en particulier dans le domaine des droits de l'homme. Elle a mis en évidence les nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement dans leurs efforts de promotion et de protection des droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des filles, notamment du fait de la pandémie de COVID-19. Elle a ajouté que des obstacles continuaient d'entraver la réalisation universelle du droit des filles à l'éducation, qui était essentiel à l'émancipation économique des femmes et constituait un enjeu de développement majeur pour les pays. Elle a décrit les travaux entrepris par l'Organisation internationale de la Francophonie dans ce domaine, notamment via la plateforme « Ressources éducatives libres pour l'égalité femmes-hommes ».

16. La Secrétaire générale de la Francophonie a réaffirmé que la solidarité internationale et la coopération internationale étaient importantes pour revitaliser et renforcer le multilatéralisme, et a déclaré que le respect du multilinguisme, le renforcement des capacités et l'utilisation de solutions technologiques étaient trois domaines dans lesquels une réflexion s'imposait lorsqu'il était question de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Elle a souligné que le respect du multilinguisme était fondamental pour garantir l'inclusivité des mécanismes multilatéraux et essentiel pour assurer l'égalité et l'équité entre les pays. Elle a affirmé le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie aux initiatives que menaient les organismes des Nations Unies dans ce domaine, par exemple en faveur de l'élaboration de politiques, d'autres documents et d'outils technologiques.

17. La Secrétaire générale de la Francophonie a déclaré que les activités de renforcement des capacités étaient un moyen de doter les États des outils nécessaires pour participer plus activement aux réunions et aux négociations dans le cadre desquelles étaient prises des décisions importantes en matière de droits de l'homme, et a souligné que l'Organisation internationale de la Francophonie coopérait avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour aider les délégations francophones à prendre part aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Elle a ajouté que l'utilisation plus intensive des outils numériques pendant la pandémie de COVID-19 avait permis aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement de réduire la fracture numérique dans le contexte international.

18. La Secrétaire générale de la Francophonie s'est félicitée des contributions que les États avaient versées au Fonds d'affectation spéciale, faisant observer que 23 États contributeurs étaient membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

19. Après les déclarations liminaires, une vidéo sur le Fonds d'affectation spéciale a été diffusée pour célébrer le dixième anniversaire de sa création et mettre en avant ses activités. Dans cette vidéo, huit anciens bénéficiaires du Fonds (représentants et boursiers) ont évoqué ses accomplissements et la portée de son action. Ils se sont félicités des travaux du Fonds et de son appui à la participation constructive de représentants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Ils ont déclaré que cet appui leur avait notamment permis de prendre part à l'Examen périodique universel concernant leur pays, de renforcer la collaboration avec leur groupe régional et d'améliorer leurs connaissances du Conseil et de ses mécanismes subsidiaires. D'anciens représentants ont remercié les donateurs et ont encouragé les États à continuer de soutenir le Fonds d'affectation spéciale et son développement.

### **III. Réunion-débat**

20. Le Président du Conseil des droits de l'homme a ouvert la réunion-débat et invité les intervenants à faire leurs déclarations initiales.

#### **A. Contributions des intervenants**

21. La Secrétaire générale de la CNUCED a souligné que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les inégalités entre pays dans la poursuite de la prospérité et montré que les pays les moins avancés étaient plus fragiles face aux chocs, de même que les pays dont le développement était particulièrement vulnérable aux aléas extérieurs. Elle a fait observer que les pays les moins avancés avaient vacciné environ 5 % de leurs populations respectives et que les difficultés d'accès aux vaccins et aux ressources financières avaient entravé la capacité de nombreux pays à lutter contre la pandémie. Elle a ajouté que les petits États insulaires en développement avaient connu des difficultés financières en raison des coûts liés aux changements climatiques et n'avaient plus guère de ressources à consacrer à la reprise post-pandémie. Comme souligné dans le Pacte de Bridgetown, document final de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, certains enjeux fondamentaux sous-tendaient la reprise économique au niveau mondial, en particulier le respect des droits de l'homme, qui passait par la concrétisation du droit au développement, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

22. La Secrétaire générale de la CNUCED a souligné qu'il était important, malgré la multitude des enjeux mondiaux, de ne pas perdre de vue les besoins des pays les plus vulnérables en matière de développement. Parmi les difficultés particulières auxquelles se heurtaient les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, difficultés qui devaient rester des sujets de préoccupation, on pouvait citer l'augmentation du taux de pauvreté, la hausse des prix des produits de base, la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui entravait l'importation de produits essentiels, la montée des taux d'intérêt, qui alourdissait les coûts du service de la dette, les inégalités d'accès aux technologies numériques et l'anéantissement de progrès accomplis en faveur de l'égalité des sexes. La Secrétaire générale de la CNUCED a déclaré que la concrétisation du droit au développement serait sans effet si les pays ne disposaient pas des capacités nécessaires pour promouvoir leur développement. À cet égard, le Fonds d'affectation spéciale avait cherché à remédier aux inégalités dans les capacités de développement des pays en améliorant l'accès aux instances multilatérales. La Secrétaire générale de la CNUCED a déclaré que l'ONU jouait le mieux son rôle lorsque la participation à ses activités était la plus diverse et que les travaux du Fonds avaient contribué à accroître la diversité au sein du Conseil des droits de l'homme.

23. Dans sa déclaration, diffusée par message vidéo, le Secrétaire général de l'Union interparlementaire a souligné que les parlements nationaux étaient des symboles de diversité et réunissaient des représentants de toutes les couches de la société. Il a affirmé que l'Union continuait de promouvoir la participation universelle des parlements à ses travaux, notamment en administrant un fonds de solidarité, qui visait à faciliter la participation des parlements dotés de ressources limitées, et en élargissant l'offre de services offerts dans des langues autres que les langues officielles. Il a ajouté qu'une approche inclusive et multilatérale était nécessaire pour faire face aux enjeux communs, qu'il s'agisse des droits de l'homme, des changements climatiques, de l'insécurité ou de la pandémie de COVID-19. Une telle approche supposait de parvenir à la parité des sexes dans les processus décisionnels et de promouvoir la participation des jeunes aux travaux des parlements.

24. Les travaux que menait l'Union interparlementaire pour promouvoir les droits de l'homme reposaient sur deux principes fondamentaux. Le premier était l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes les activités de l'Union, et le second était le renforcement de la contribution des parlements à la promotion et au respect des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des travaux du Conseil des droits de l'homme. Le Secrétaire général de l'Union a souligné que les partenariats entre les parlements et le Conseil étaient importants pour renforcer le respect des droits de l'homme au niveau national. Il s'est félicité du soutien des États à l'adoption de résolutions favorables à une participation plus active des parlements aux travaux du Conseil.

25. Dans sa déclaration, diffusée par message vidéo, la Haute-Représentante par intérim pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a insisté sur l'importance de la participation universelle et active aux activités d'institutions multilatérales telles que le Conseil des droits de l'homme. Elle a salué les activités menées par le Fonds d'affectation spéciale depuis sa création pour assurer une participation plus effective aux travaux du Conseil et promouvoir l'application nationale des textes issus de ces travaux, et s'est félicitée des services et de l'appui fournis à cet égard par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

26. La Haute-Représentante a fait observer que de nombreux problèmes mondiaux touchaient démesurément les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En particulier, les changements climatiques avaient de lourdes conséquences pour ces pays dont les émissions de gaz à effet de serre étaient pourtant inférieures à celles des autres pays, notamment de vastes répercussions sur l'exercice des droits de l'homme : pertes en vies humaines, pertes de moyens de subsistance, accroissement de la pauvreté et des inégalités, augmentation des risques de troubles et de conflits, pertes de territoires et déplacements qui en résultent, risques de pénurie de l'offre de biens et de services essentiels, etc. La pandémie de COVID-19 avait aggravé et exacerbé les pressions existantes, de sorte que les dirigeants et les décideurs des pays susmentionnés avaient plus de difficultés encore à participer en personne aux réunions et discussions multilatérales, par exemple à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du 31 octobre au 12 novembre 2021.

27. La Haute-Représentante a déclaré que la pleine participation des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement n'était pas un luxe ou un plus, mais une condition indispensable pour que les processus politiques soient efficaces, la gouvernance internationale soit saine et les résultats des négociations internationales soient justes et équilibrés.

28. Dans sa déclaration, diffusée par message vidéo, la Directrice exécutive de la Pacific Islands Association of Non-governmental Organizations a fait part d'un certain nombre de réflexions de la société civile sur le rôle de la participation universelle dans la prise en compte systématique des droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies. Elle a déclaré que la société civile devait être représentée au même titre que les États pour assurer une participation véritablement universelle, qui garantisse la diversité des points de vue et améliore la protection des droits de l'homme. Elle a ajouté que les difficultés d'accès au Fonds d'affectation spéciale étaient un obstacle majeur auquel se heurtaient les organisations de la société civile et souligné qu'il fallait clarifier les moyens par lesquels les pays les moins

avancés et les petits États insulaires en développement pouvaient recevoir de l'aide aux fins de leur participation aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes subsidiaires. En outre, elle a souligné qu'il fallait encourager la participation active des organisations de la société civile des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, et recentrer les débats sur les régions géographiques de ces pays pour que les dimensions culturelles d'enjeux fondamentaux tels que les changements climatiques soient mieux contextualisées.

29. La Directrice exécutive a formulé deux recommandations visant à promouvoir la participation universelle. La première consistait à renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, notamment en consolidant leurs institutions nationales des droits de l'homme et en aidant les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les acteurs du secteur privé à contribuer aux débats relatifs aux droits de l'homme. La seconde consistait à rendre le Fonds d'affectation spéciale plus accessible aux acteurs de la société civile, par exemple en organisant à leur intention des activités de renforcement des capacités et de formation, en mettant à leur disposition des rapports fondés sur des données factuelles et en leur octroyant des ressources pour permettre leur participation aux réunions du Conseil des droits de l'homme.

## B. Débat

30. Au cours du débat, des représentants des États ci-après ont pris la parole : Afrique du Sud ; Allemagne ; Angola (au nom de la Communauté des pays de langue portugaise) ; Bahamas (également au nom de la Barbade, du Guyana, d'Haïti, de la Jamaïque et de Trinité-et-Tobago) ; Bénin ; Burkina Faso ; Côte d'Ivoire (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Djibouti (message vidéo) ; Finlande (également au nom du Danemark, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège et de la Suède) ; Îles Marshall (message vidéo) ; Inde (message vidéo) ; Maldives (également au nom des Bahamas, de la Barbade, de Cabo Verde, des Fidji, d'Haïti, des Îles Marshall, de la Jamaïque, de Maurice, de Nauru, de Singapour et de Vanuatu) ; Maurice (message vidéo) ; Namibie ; Népal ; Pakistan (au nom de l'Organisation de la coopération islamique) ; Portugal ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (également au nom des Îles Marshall, des Maldives, des Pays-Bas et de l'Uruguay) (message vidéo) ; Singapour (message vidéo) ; Vanuatu (également au nom de l'Australie, des Bahamas, de la Barbade, du Burkina Faso, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Guyana, du Luxembourg, des Maldives, du Maroc, de Maurice, de la Norvège, du Pakistan, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, du Sénégal, de Singapour, du Soudan, de la Suisse, du Togo et de la Turquie). Un représentant de l'Union européenne a aussi pris la parole (message vidéo).

31. Des représentants des entités et institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations apparentées et des organisations non gouvernementales ci-après ont également pris la parole : Association pour la défense des droits de l'homme et des revendications démocratiques/culturelles du peuple Azerbaïdjanais-Iran – « ARC » (message vidéo) ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; iuventum, eV (message vidéo) ; Programme des Nations Unies pour le développement ; UPR Info.

32. Les représentants des États membres et États observateurs ci-après n'ont pas pu prendre la parole faute de temps : Arménie ; Bangladesh ; Chine ; Égypte ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Géorgie ; Indonésie ; Kenya ; Malaisie ; Ouganda ; Sénégal ; Vanuatu ; Venezuela (République bolivarienne du)<sup>2</sup>.

33. Pour la même raison, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture n'a pas pu prendre la parole<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Les déclarations reçues par le secrétariat peuvent être consultées sur l'extranet du Conseil des droits de l'homme.

<sup>3</sup> Ibid.

34. Les orateurs ont souligné qu'il importait de continuer de promouvoir la participation effective de tous les pays aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes subsidiaires pour garantir le respect, la protection et l'exercice des droits de l'homme partout dans le monde. Ils ont déclaré qu'un multilatéralisme efficace était crucial pour faire face aux problèmes mondiaux les plus pressants du point de vue des droits de l'homme, notamment aux enjeux relatifs à la paix et à la sécurité, aux changements climatiques et aux technologies nouvelles et émergentes. Ces problèmes ne pouvaient être réglés et les droits de l'homme ne pouvaient être concrétisés si les États opéraient chacun de leur côté. Les orateurs ont aussi souligné qu'une participation universelle renforcerait la légitimité des institutions multilatérales et favoriserait la prise en compte systématique des droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies.

35. Le multilinguisme était un autre domaine d'action jugé prioritaire. Les orateurs ont souligné qu'il était essentiel à la prise en compte systématique des droits de l'homme aux niveaux local et mondial, et qu'il était favorisé par la participation d'un plus grand nombre de pays parmi les moins avancés et de petits États insulaires en développement aux travaux des institutions multilatérales. Un orateur a déclaré que l'accès à l'information dans différentes langues était également important pour permettre aux acteurs de la société civile d'exercer et de défendre leurs droits.

36. Les participants ont souligné l'action importante que le Fonds d'affectation spéciale avait menée depuis sa création. En particulier, le Fonds avait contribué à accroître la diversité, la représentation et l'inclusivité dans le cadre des travaux du Conseil des droits de l'homme, et à mettre davantage en lumière les problèmes dont les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement souffraient le plus durement. Il avait ainsi permis l'instauration d'un débat plus approfondi et l'accomplissement de progrès dans la lutte contre certains des principaux problèmes qui touchaient démesurément ces pays, comme les changements climatiques et les répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Grâce à lui, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement avaient aussi pu faire part de leurs solutions innovantes à ces problèmes.

37. Outre que la composition du Conseil des droits de l'homme était désormais plus diverse, sa présidence avait été assurée par des ambassadeurs d'un pays parmi les moins avancés et d'un petit État insulaire en développement. Les États de ces groupes avaient participé à des activités de renforcement des capacités et de formation consacrées au système international de protection des droits de l'homme, et certains avaient été soutenus dans la création de missions permanentes à Genève. En outre, ils étaient plus nombreux qu'auparavant à participer au mécanisme de l'Examen périodique universel en qualité d'États auteurs de recommandations. Les orateurs ont pris note du fait que, depuis sa création, le Fonds d'affectation spéciale avait prêté assistance à 173 représentants et boursiers de 71 des 72 pays les moins avancés et petits États insulaires en développement.

38. Les orateurs se sont félicités des efforts que le Fonds d'affectation spéciale avait faits pour promouvoir l'utilisation des technologies numériques en réponse à la pandémie de COVID-19. Des ateliers et des programmes de formation en ligne avaient par exemple été organisés à l'intention des bénéficiaires en amont de sessions du Conseil des droits de l'homme. De même que la mise en place de réunions virtuelles et hybrides du Conseil et de ses mécanismes subsidiaires, ces activités ouvraient aux bénéficiaires de nouvelles perspectives de participation aux travaux du Conseil.

39. Certains orateurs ont mis en lumière les initiatives par lesquelles le Fonds d'affectation spéciale avait démontré sa capacité à promouvoir les droits des femmes et des personnes handicapées. Les femmes représentaient environ 60 % des bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale, et ce taux méritait d'être souligné compte tenu des difficultés tout à fait particulières que rencontraient les femmes, les filles et les personnes handicapées dans l'accès à leurs droits dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Par exemple, la région du Pacifique affichait le taux de représentation parlementaire des femmes le plus faible au monde et un taux de violences fondées sur le genre parmi les plus élevés.



40. Les orateurs ont déclaré que le Fonds d'affectation spéciale n'aurait pas pu prêter assistance aux bénéficiaires et obtenir les divers résultats évoqués sans le soutien crucial des pays donateurs. Ce soutien témoignait de la volonté de la communauté internationale d'œuvrer en faveur d'une participation universelle aux travaux du Conseil des droits de l'homme.

41. Les orateurs ont souligné que le Fonds d'affectation spéciale devait poursuivre ses activités compte tenu des difficultés financières et autres que continuaient de rencontrer les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Ces pays constituaient la majorité des États qui n'avaient pas encore été membres du Conseil des droits de l'homme. Certains orateurs ont fait observer que le nombre de donateurs du Fonds d'affectation spéciale avait diminué depuis le début de la pandémie de COVID-19. D'autres ont déclaré qu'il fallait mettre davantage l'accent sur les initiatives que menait le Fonds pour aider les États bénéficiaires à adopter et à appliquer des normes relatives aux droits de l'homme au niveau national, de sorte que la participation plus systématique de ces États bénéficiaires aux travaux du Conseil se traduise dans la pratique par un exercice plus effectif des droits de l'homme. D'aucuns ont souligné que la liste des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement comptait toujours un grand nombre de pays, et qu'il s'agissait là d'une preuve que davantage d'engagements et de mesures étaient nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable.

42. Certains orateurs ont déclaré qu'il importait de continuer d'améliorer les modalités de participation et de contribution de la société civile aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Ils ont affirmé avec insistance que l'expertise des acteurs de la société civile et leurs connaissances du contexte local étaient précieuses, et que la société civile devait être représentée par des personnes diverses, y compris des femmes et des filles. Plusieurs orateurs ont souligné que les peuples autochtones devaient être représentés dans les débats relatifs aux questions qui les concernaient.

43. Les orateurs ont posé un certain nombre de questions aux intervenants. Ils leur ont demandé quelles mesures supplémentaires pouvaient être prises pour assurer la participation effective de tous les pays aux travaux du Conseil des droits de l'homme et comment le Fonds d'affectation spéciale pouvait servir de modèle de promotion de l'universalité à d'autres mécanismes. Ils les ont aussi invités à réfléchir aux moyens d'encourager plus efficacement la participation d'acteurs non gouvernementaux et des personnes handicapées aux travaux du Conseil.

### C. Réponses et observations finales

44. À l'issue du débat, le Président du Conseil des droits de l'homme a donné aux intervenants la possibilité de formuler des observations finales.

45. La Secrétaire générale de la CNUCED s'est félicitée de la discussion enrichissante dont la réunion-débat avait été l'occasion. Elle a souligné que seule une véritable inclusivité permettrait de progresser vers une participation universelle et un multilatéralisme efficace. Elle a ajouté que cette inclusivité supposait de coopérer aux fins de la prise en compte systématique des droits de l'homme, et a prié instamment les parties prenantes de passer des paroles aux actes. Elle a félicité le Fonds d'affectation spéciale des travaux accomplis jusque-là et exprimé l'espoir qu'il continuerait d'être soutenu et resterait viable à l'avenir.

46. Dans sa déclaration, diffusée par message vidéo, la Directrice exécutive de la Pacific Islands Association of Non-governmental Organizations a dit que les organisations de la société civile de la région du Pacifique connaissaient bien le mécanisme de l'Examen périodique universel, dont la structure prévoyait la participation de la société civile du niveau national au niveau mondial. Elle a fait part d'un certain nombre de recommandations formulées par la société civile quant à ce mécanisme. Une plus grande attention devait être accordée au renforcement des institutions et des capacités humaines dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. À cet égard, la Directrice exécutive a fait observer que peu de pays de la région du Pacifique disposaient d'une institution nationale des droits de l'homme. Il fallait rendre les opérations du Fonds d'affectation spéciale plus accessibles aux acteurs de la société civile, par exemple en organisant à leur

intention des activités de renforcement des capacités et de formation ou en mettant à leur disposition les résultats de travaux de recherche et des rapports fondés sur des données factuelles, l'accent devant être mis sur le partage d'informations relatives au système international de protection des droits de l'homme. Il pouvait aussi s'agir d'octroyer des ressources à ces acteurs pour permettre leur présence aux réunions du Conseil des droits de l'homme aux côtés des représentants nationaux, et de soutenir leur participation à des consultations constructives au niveau national.

47. La Directrice exécutive a affirmé que l'un des principaux enseignements de la pandémie de COVID-19 était que les droits de l'homme et la dignité humaine devaient être au cœur de toute stratégie de riposte, et que la protection et la sauvegarde des droits de l'homme devaient être une responsabilité mondiale, assumée par les pouvoirs publics, l'ONU, la société civile et les citoyens du monde entier.

48. À la suite des observations finales, le Président du Conseil des droits de l'homme a clos le débat.

#### **IV. Recommandations**

49. **Les orateurs ont formulé plusieurs recommandations pendant le débat. Ils ont demandé aux donateurs de soutenir davantage le Fonds d'affectation spéciale pour permettre la participation universelle et effective des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes subsidiaires. La participation de ces pays contribuerait à accroître la diversité des points de vue au sein du Conseil et à promouvoir le respect, la protection et l'exercice des droits de l'homme au niveau mondial. En outre, la pérennisation et le renforcement de l'appui au Fonds permettraient au Conseil d'être un modèle d'inclusivité pour les autres organes de décision multilatéraux du système des Nations Unies.**

50. **S'agissant des progrès qu'il était possible de faire, les orateurs ont recommandé de réfléchir aux moyens de rendre le Conseil des droits de l'homme plus accessible à divers groupes de citoyens des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, comme les femmes et les personnes handicapées, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale.**

51. **Les orateurs ont aussi demandé que l'accent soit remis sur le soutien à apporter aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement pour les aider à devenir membres du Conseil des droits de l'homme, soulignant que la majorité d'entre eux ne l'avaient encore jamais été.**